



Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu
Division de la prévention — 480, boul. Sir-Wilfrid-Laurier, Mont-Saint-Hilaire, QC J3H 6H4
450 467-8668 poste 2516 — prevention@risivr.ca

Semaine de la prévention des incendies



Sur le thème « Le premier responsable, c'est toi! », la Semaine de la prévention des incendies 2019 qui se déroulera du 6 au 12 octobre fera la promotion des comportements sécuritaires afin de convaincre les citoyens qu'ils ont un rôle important à jouer pour prévenir les incendies.

Venez nous rencontrer

Dans le cadre de cette semaine de prévention des incendies, la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu vous invite à venir rencontrer les préventionnistes pour discuter sur les comportements sécuritaires ou sur la prévention des incendies en général, **le jeudi 10 octobre 2019 entre 10 h et 15 h au Mail Montenach situé au 600, boul. Sir-Wilfrid-Laurier à Beloeil.**

Adopter des comportements sécuritaires

La plupart des incendies sont causés par une négligence humaine. Certains gestes quotidiens peuvent éviter des pertes matérielles importantes, des blessures graves et même des décès.

Chaque jour, vous devez adopter des comportements sécuritaires pour prévenir les incendies et assurer votre sécurité et celle de votre famille.

Voici une liste de petits gestes qui pourrait vous éviter de très gros soucis.

- Installez un avertisseur de fumée par étage, y compris au sous-sol, et vérifiez leur fonctionnement tous les mois. Changez-les selon la date de remplacement indiquée sur le boîtier par le fabricant.
- Préparez avec tous les occupants de votre domicile un plan d'évacuation : repérez deux issues possibles, identifiez un point de rassemblement à l'extérieur et pratiquez-le régulièrement.

- Surveillez constamment les aliments qui cuisent et ne faites jamais chauffer d'huile dans un chaudron pour faire de la friture, utilisez plutôt une friteuse thermostatique.
- Confiez l'installation électrique de votre domicile à un maître-électricien et utilisez seulement des appareils électriques homologués au Canada et portant les sigles CSA et ULC.
- Confiez l'inspection et le ramonage de votre cheminée à un expert, une fois par année, avant la période du chauffage.
- Laissez refroidir les cendres chaudes à l'extérieur dans un contenant métallique muni d'un couvercle et attendez au moins sept jours avant de les transvider dans le bac à déchets.
- Ne jetez pas de mégots dans les pots de fleurs ou sur le paillis, déposez-les dans un contenant métallique.
- Éloignez les rideaux et les meubles à au moins 10 cm des radiateurs ou des plinthes électriques ou de toute autre source de chaleur.
- Installez un avertisseur de monoxyde de carbone si vous avez un garage attenant à votre domicile ou si vous utilisez des appareils de chauffage ou de cuisson non électriques.
- Si un incendie se déclare, fermez les portes derrière vous pour empêcher la propagation des flammes et de la fumée dans les autres pièces et composez le 9-1-1 une fois à l'extérieur de votre domicile.

Pour plus d'information

Pour toute autre information sur la prévention des incendies, n'hésitez pas à communiquer avec nous en vous rendant à notre bureau de prévention incendie situé au 480, boul. Sir-Wilfrid-Laurier à Mont-Saint-Hilaire, par téléphone au 450-467-8668 poste 2516 ou courriel au prevention@risivr.ca.